



**Repond Brice, Kolly Gabriel, Fattebert David, Michellod Savio, Kubski Grégoire, Clément Christian, Barras Eric, Dorthe Sébastien, Lepori Sandra, Esseiva Catherine**

Demande d'audit externe pour le Service de l'enseignement obligatoire de langue française : Un impératif pour la qualité de notre système éducatif

Cosignataires : 2

Réception au SGC : 08.12.23

Transmission au CE : \*11.12.23

## Dépôt et développement

Face à une situation alarmante au sein du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (ci-après : SEnOF), où un climat de rupture de confiance alimenté par des suspicions d'abus d'autorité et de mobbing entre la direction du service et les employés sur le terrain (directions d'écoles ainsi qu'enseignants des trois cycles) semble s'être installé, il devient impératif de solliciter l'intervention du Conseil d'Etat. Les témoignages, dont certains rendus publics, révèlent un malaise profond, non seulement structurel mais également dans la vision éducative imposée par le SEnOF, entraînant des répercussions considérables sur la qualité de l'enseignement et le bien-être des acteurs du terrain.

La problématique dépasse la simple divergence d'opinions sur les méthodes éducatives. Nous assistons à un conflit latent où le SEnOF, sous son actuelle direction, semble imposer de manière unilatérale sa vision de l'éducation, ignorant les voix du terrain (directions d'école et enseignants des trois cycles). Cette situation est exacerbée par des cas potentiels d'abus d'autorité, où la peur des représailles a réduit au silence ceux qui osent questionner ou critiquer. La récente « Affaire Ducrest » a mis en lumière le climat toxique et autoritaire imposé par la direction du SEnOF. Un nombre important d'employés (aux visions éducatives sans doute variées), issus du CO comme du primaire, a manifesté un large soutien à l'égard du directeur Ducrest, témoignant ainsi d'un dysfonctionnement potentiellement systématique au sein de la direction du SEnOF. Il est du devoir de la direction du SEnOF d'autoriser et de favoriser les prises de position diverses de ses employés, de les écouter et d'intégrer les éléments qui émanent du terrain. En particulier, les directeurs de CO ont à plusieurs reprises fait part de leurs craintes face à la « primairisation » du cycle d'orientation, qui semble être une approche inadaptée pour les adolescents.

C'est dans ce contexte tendu que nous demandons un audit externe indépendant pour évaluer en profondeur la gestion du SEnOF. Cet audit veillera notamment à :

- > investiguer les allégations d'abus d'autorité et de mobbing que subirait certains employés du SEnOF et plus particulièrement les directions d'école du cycle 3 ;
- > examiner l'impact des politiques éducatives pensées par la direction du SEnOF sur la performance des élèves ;
- > déterminer l'adéquation des politiques éducatives aux demandes de la société et plus particulièrement des attentes du secondaire 2 et des patrons en charge d'apprentis ;
- > déterminer l'existence de conflits d'intérêts potentiels, compte tenu de la composition de la direction du SEnOF, marquée par des liens personnels étroits entre ses membres.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Cette démarche vise à restaurer une dynamique de travail saine et respectueuse au sein du service, à rétablir la confiance entre la direction et les employés du terrain et à assurer que la qualité de l'enseignement réponde aux standards élevés que notre société exige et mérite. Il est de notre responsabilité de garantir que notre système éducatif soit géré avec intégrité, transparence et dans le respect de la diversité des opinions pédagogiques. L'avenir de notre jeunesse et la qualité de leur éducation en dépendent.

---